

**BANQUE** Bénéfice de 31 millions pour la BCN, qui explique pourquoi elle a adhéré à l'«US Program».

# «On n'a jamais aidé à frauder le fisc»

FRANÇOISE KUENZI

«Nous sommes très à l'aise face au programme américain: on n'a jamais eu de stratégie particulière pour capter des clients américains, et on n'a jamais aidé ceux que nous avons à frauder le fisc.»

Directeur général de la Banque cantonale neuchâteloise (BCN), Jean-Noël Duc a fait part de sérénité, en présentant hier les résultats annuels de la banque, mais aussi d'un brin d'agacement. Car dans le cadre du fameux «US Program» visant à régler le différentiel fiscal opposant les banques suisses aux Etats-Unis, la BCN n'a guère eu le choix: elle a adhéré en décembre, comme la majorité des banques cantonales, à la catégorie 2. Qui comprend les banques dont les clients pourraient avoir commis un délit.

Est-ce à dire qu'elle a accueilli une clientèle douteuse? Bien sûr que non, répond Jean-Noël Duc: «A la BCN, les «US Person» sont soit des Neuchâtelois ou des binationaux établis aux Etats-Unis, soit des Américains ou des binationaux domiciliés dans le canton pour des raisons professionnelles. Mais nous ne sommes pas censés savoir, par exemple, si une «US Person» qui aurait hérité de sa grand-mère neuchâteloise et conservé une relation chez nous a déclaré ou non cet héritage au fisc américain.»

## 21 millions versés à l'Etat

Du coup, la BCN a mobilisé ses services juridiques pour établir la liste de tous les clients concernés. Elle va tous les contacter – c'est déjà fait pour les trois quarts – afin qu'ils lui envoient la preuve qu'ils ont déclaré leurs avoirs. «C'est une liste relativement courte, on n'arrive pas au millier», se contente de préciser Jean-Noël Duc, qui ne souhaite pas communiquer le nombre de personnes touchées. Mais le montant des amendes éventuelles – infligées à la banque – ne dépendra pas du nombre de clients fraudeurs, mais du volume de leurs avoirs. Qui pourra aller de 20% à 50% de la somme sous gestion. Pour un client ayant un million de francs non déclaré, l'amende frappant la



La BCN a sponsorisé des clubs et soutenu diverses manifestations sportives et culturelles à hauteur de 3,1 millions de francs l'an passé. ARCHIVES DAVID MARCHON

«On peut appeler ça du racket, mais on n'a pas le choix.»



JEAN-NOËL DUC  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA BCN

banque pourrait atteindre 500 000 francs. «En plus, c'est à nous de prouver que nos clients sont innocents. D'habitude, il appartient au procureur de prouver que quelqu'un est coupable. Mais là, on est dépendants de la bonne volonté de nos clients.» Et le directeur de la BCN de lancer: «On peut appeler ça du racket, mais on n'a pas le choix.»

Ceci dit, la BCN reste sereine:

des provisions suffisantes lui permettent de voir venir au cas où des amendes lui seraient infligées. Et son exercice 2013 boucle sur un résultat «très réjouissant», selon l'établissement, avec un bénéfice brut de 63 millions de francs et un bénéfice net de 31 millions (+6%). Certes, on est loin du record de 2009 (42 millions de bénéfice net), mais la BCN a pu verser plus de 30 millions à ses réserves et 21 millions à l'Etat de Neuchâtel, qui est son unique actionnaire. Un joli dividende quand même.

## Plus de 5000 nouveaux clients en 2013

«La BCN détient la moitié de l'épargne des Neuchâtelois et accorde à peu près la moitié de l'ensemble des crédits hypothécaires», s'est réjoui de son côté sa présidente, Manuela Surdez. Ceux-ci ont encore augmenté l'an passé de près d'un demi-milliard de francs, en hausse de 7%, à 6,5 milliards. L'épargne traditionnelle, de son côté, a progressé de 3% à 2,8 milliards. Le total du bilan dépasse désormais les 9 mil-

liards. Mais les marges d'intérêts se resserrent: les revenus d'intérêt se sont repliés de 4% l'an passé, et devraient rester sous pression en 2014. «L'an dernier, nous avons renouvelé pour 1,5 milliard d'hypothèques à taux fixe», illustre Jean-Noël Duc, «à un taux d'intérêt forcément inférieur». Du coup, les marges sont toujours plus étroites, et les taux ne semblent pas repartir à la hausse. Pas forcé-

## COUPS DE JEUNE

**LOCAUX** L'agence BCN du Locle a été rénovée entre 2013 et 2014. Elle sera inaugurée en mars. Ce sera ensuite au tour de celle de Fleurier de connaître un coup de jeune.

**APPRENTIS** La BCN compte 19 apprentis. Et investit toute l'année dans la formation de ses 312 collaborateurs

**SPONSORING** 3,1 millions de francs ont été distribués l'an passé en sponsoring sportif et en soutien à diverses manifestations.

**NOUVEAUX CLIENTS** Tous secteurs confondus, la BCN est entrée en relation avec 5228 nouveaux clients l'an passé.

**NETBANKING** Plus de 32 000 clients (+5%) utilisent désormais régulièrement internet pour faire leurs paiements. Par contre, les bancomats ont distribué 894 millions de francs l'an passé, en recul de 2%.

ment pour la banque, mais bon pour les futurs propriétaires. Pour autant que leurs revenus leur permettent de répondre aux critères de la BCN. Qui sont plutôt sévères: ainsi, l'emprunteur doit pouvoir assumer, le cas échéant, un taux d'intérêt qui grimperait à 6%, sans que la charge financière ne représente plus de 27% de son revenu brut annuel. A vos calculettes? ●

## Nouveau directeur à la Banque Bonhôte

C'était hier jour de résultats pour les banques neuchâteloises. Ainsi, la Banque Bonhôte & Cie SA a annoncé dans un communiqué avoir réalisé l'an passé un bénéfice net de 1,9 million (+12%). La masse sous gestion a connu une progression significative de plus de 6% en 2013, à un montant non publié. Une «progression réjouissante», indique la banque.

Mais surtout, l'établissement a un nouveau directeur général: le Neuchâtelois Yves de Montmollin, âgé de 48 ans et déjà membre de la direction, succède à Thomas Loetscher, qui était en place depuis quatre ans. Lui et la banque «se séparent d'un mutuel accord, en raison de vues différentes sur le développement de l'établissement», note le communiqué. ● FRK - COMM

## JUSTICE Déclarations d'impôts perdues: affaire classée

Le Ministère public classe la procédure ouverte dans l'affaire des déclarations d'impôts disparues. Aucun acte malveillant n'a pu être décelé, indique-t-il dans un communiqué publié hier.

«Tant l'instruction pénale que les vérifications sollicitées du Service des contributions n'ont permis de déceler des indices d'actes malveillants qui auraient été la cause de ces disparitions», précise le Ministère public. Selon nos informations, entre 300 et 600 déclarations avaient été perdues début 2013. Ni le Ministère public ni l'Etat, qui a lui aussi envoyé un communiqué hier, n'en précisent le chiffre exact, l'Etat se contente d'évoquer «un certain nombre» de déclarations.

«Les investigations ordonnées par le Ministère public ont porté sur un large éventail de domaines, y compris sur le site de l'entreprise responsable de la numérisation des déclarations fiscales», ajoute l'Etat. Un ancien collaborateur du Service des contributions avait été soupçonné dans un premier temps. Il a rapidement été mis hors de cause.

## 50 déclarations retrouvées

Selon le Ministère public, «le cheminement complet des déclarations a été examiné, notamment par des visions locales et des auditions». Si aucun acte de malveillance n'a pu être décelé, «les investigations ont permis de retrouver 50 déclarations disparues à la suite d'erreurs commises tant par l'administration, l'entreprise mandatée pour le scannage, que les contribuables».

Selon l'Etat, «des mesures ont été prises dès que les faits ont été constatés, notamment pour renforcer la sécurité lors du traitement et de la réception des déclarations aux guichets, lors de leur transport et lors de leur réception sur le site de l'entreprise responsable de leur numérisation».

A l'heure actuelle, «à l'exception de cinq contribuables dont le traitement avait dû être suspendu dans l'attente du rapport de police, l'ensemble des cas a pu être traité à satisfaction», précise l'Etat. ● FRK - COMM

**NOUVEAU CONCEPT** L'association veut proposer des plans libres de droit et des assortiments aux PME et indépendants.

## Le projet Openmovement retient l'attention des horlogers

Audacieux, le projet Openmovement, initié en 2009 par l'horloger indépendant de La Chaux-de-Fonds Roman Winiger, a fait du chemin depuis ses premiers pas. Le but? Regrouper les forces entre PME horlogères et indépendants, afin de proposer des assortiments (échappement, balancier, spirale) et des plans de mouvements libres de droits. Sur le principe de l'open source, comme en informatique. Pour y parvenir, il faudra atteindre une masse critique ouvrant l'accès au marché des composants, dominé par les grands groupes. Les souscriptions viennent de s'ouvrir. Les premiers kits pré-séries pourraient être livrés fin 2015, si les fonds sont réunis dans les deux mois.

La communauté Openmovement compte une centaine de membres aujourd'hui. Les acteurs de l'horlogerie s'y intéressent, comme en témoignent la soixantaine de sous-traitants, horlogers et représentants du monde académique venus écouter la présentation de Roman Winiger mardi dernier, au Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds. «Si nous avons invité l'association, c'est que nous jugeons ce projet crédible», note Patrick Linder, directeur de la Chambre d'économie publique du Jura bernois, organisatrice de la rencontre.

Les pierres de base du mouvement OM10 sont posées (30 mm, 25 200 A/h). Des partenaires sont intéressés par



L'horloger chaux-de-fonnier Roman Winiger. SP-YVONNE DICKOPF

une éventuelle production. Sur tout, le projet a pris un nouvel élan avec l'arrivée d'Alain San-

doz, ingénieur-conseil, par ailleurs professeur associé à l'Institut d'informatique de l'Univer-

sité de Neuchâtel. Il a spontanément proposé ses services comme chef de projet. Spécialisé dans l'innovation de rupture, il a mis en place une stratégie pour réunir les finances nécessaires.

«C'est un modèle économique collaboratif» inspiré de l'open source informatique, où des logiciels sont mis à disposition librement. «Mais ici, le logiciel est remplacé par les plans. Pour des produits complexes où il faut différents types de compétences, l'avantage de cette approche c'est qu'elle permet de regrouper les connaissances.»

Un demi-million de francs seront nécessaires pour concrétiser la première phase du projet, via des souscriptions de 1000 francs la part. Après la conférence de mardi, des personnes présentes

promettaient déjà d'en acquérir. Les parts donnent droit à l'achat de kits ou à des privilèges de production (de l'ordre de 500 fr. l'unité). «Le projet est viable dès 10 000 kits par an.» Alain Sandoz estime qu'avec 100 000 kits commandés par an, Openmovement représenterait un marché potentiel de 45 millions pour les sous-traitants et de 250 millions pour les PME horlogères.

L'association pourrait se voir accompagnée d'une coopérative à but non lucratif. Et permettre aux horlogers de commander des composants de base à terminer, personnaliser ou modifier à leur guise. Si le projet évolue comme espéré, les premiers produits pourraient être présentés à Baselworld 2016. ● DWI